

...

Laure DUTERTRE  
Chargeée des relations presse médias  
03 23 24 89 52  
06 38 99 23 82  
presse@aisne.fr

Laon, le 15 janvier 2026,

## FERMETURE D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE MINEURS NON-AUTORISÉE À BEAUTOR

Informé par le Procureur de la République de Laon de l'enquête sur des mineurs « maltraités » en foyer à Beautor, le Conseil départemental a diligenté sans délai un contrôle de la structure d'accueil concernée, qui n'avait jamais fait l'objet d'une quelconque autorisation préalable.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, **le Département contrôle les structures d'accueil des mineurs sur son ressort géographique** (article L.313-13 VI du Code de l'action sociale et des familles ou CASF).

Informé par le Procureur de la République de Laon de l'enquête sur des mineurs « maltraités » en foyer à Beautor, il a donc diligenté sans délai **un contrôle de la structure d'accueil qui n'a jamais fait l'objet d'une quelconque autorisation préalable** prévue à l'article L.313-1 du CASF.

Le Département de l'Aisne n'a d'ailleurs aucune structure de ce type dans son offre d'accueil.

Conduit entre la **Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF)** du Département avec l'appui de la **Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS)**, ce contrôle a bien constaté un accueil habituel de mineurs dans des conditions caractérisant un lieu de vie et d'accueil (LVA) de fait.

Au vu de ces éléments, en tant qu'autorité compétente, **le Département a prononcé un arrêté immédiat de cessation totale d'activité de la structure en question en raison de l'urgence et afin de protéger les mineurs accueillis.**

Ces mineurs, confiés à l'ASE de deux départements, hors Hauts de France, ont été pris en charge et réaccompagnés vers leurs départements respectifs par les services du département de l'Aisne.